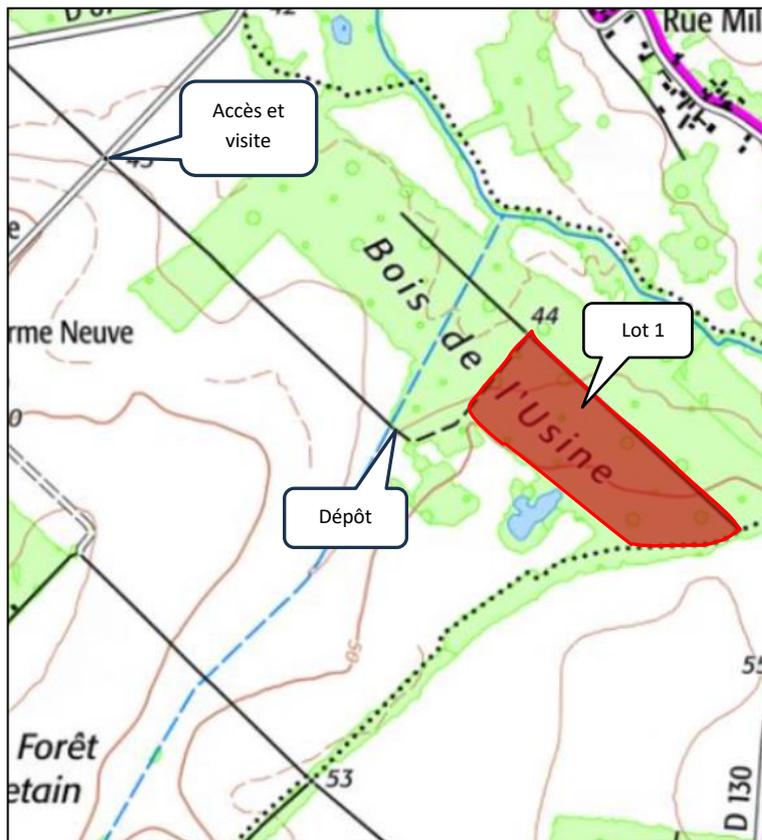


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Sybille De Monclin
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Noyon Sud-Est
Commune Brétigny
Lieu-dit Bois de l'usine
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude :3,092168°
 Latitude 49,558351°
Point de Rencontre Mairie de Cuts
Sécurité conseillé

Essence principale	Feuillus divers
Volume présumé	75 m3
Nombre d'arbres	43
Volume moyen	1,7 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 4 - 6
Surface 8 hectares environ
Limites chemin et culture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps.
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Estimation par Sas CEGEB
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 rue du centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
 Mel : secreteriat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
I	Châtaignier			3	6	4	3	3	2	I					22	40	1,80
I	Frêne		I	2	I	2	5		I					12	19	1,58	
I	Chêne			I		I	I	I	2					6	12	2,07	
I	Grisard				I									2	3	1,47	
I	Charme					I								I	I	1,03	
Observations :															43	75	1,7

Clauses particulières

Préambule : Pas d'exploitation du 15 octobre au 28 février

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis marqués font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : à l'ouest, dans la pâture

Délai d'exploitation : 15 octobre 2024

Délai d'enlèvement : 3 après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 40 % au comptant
 60 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2025

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

